Les pires contrevenants de la maltraitance animale: du fumier jusqu'aux jarrets

Article réservé aux utilisateurs connectés. **Se connecter**



Les vaches de l'éleveur Léo Raby étaient gardées dans des conditions insalubres. PHOTO FOURNIE PAR LE MAPAQ

Pour accéder facilement aux nouvelles qui comptent dans vos recherches Google.

Ajoutez le Journal sur Google

PARTAGE



CHARLES MATHIEU

Vendredi, 11 novembre 2022 21:30
MISE À JOUR Vendredi, 11 novembre 2022 21:30

Québec a décerné 203 infractions pénales en lien avec le bien-être et la sécurité des animaux, entre juin 2020 et juin 2022. Notre Bureau d'enquête a identifié ceux qui se sont fait prendre le plus souvent. Nous vous présentons ici l'un des pires cas. Nous avons également obtenu les rapports avec photos du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ). Certains contrevenants ont accepté de donner leur version des faits alors que d'autres ont refusé nos demandes d'entrevue.

Publicité